

**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 MARS À 17 H,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 11 mars 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danièle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Madame Nicole SCHATZKINE 1^o adjointe donne pouvoir à **Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe** - **Madame Ida CIMOLINO** donne pouvoir à **Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale.**

EXCUSÉES :

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Madame Simone CHALMETON.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+2 P

Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à **15 voix pour (13+2 P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°14/2025**OBJET : TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE – SÉJOURS MONTENEGRO**

Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe expose :

Suite à la hausse des taxes aéroports et de la répercussion de la taxe de solidarité, le tarif des 2 Séjours au Monténégro au augmenté de 23,56 €.

Aussi, il convient de facturer cette augmentation aux participants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 15 voix pour (13+2 P)

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe (+1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale (+1P) - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danièle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

FIXE les tarifs de l'augmentation des séjours au Monténégro organisés par le Centre Communal d'Action Sociale comme cité précédemment,

AUTORISE la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale à encaisser les recettes correspondantes.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr